

**PROCÈS-VERBAL n° 41 : Assemblée générale (Partie I)**  
13 septembre 2022

 Hémicycle du Conseil départemental de Mayotte

(Mamoudzou, île de Mayotte)

Duration : 5h10 | 09:30-12:30; 14:00-16:10

---

Les membres de l'Assemblée Générale du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) se sont réunis, en session présentielle, dans l'hémicycle du Conseil Départemental de Mayotte, avec une interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, à 9h30 (heure locale de Mayotte), le treize (13) septembre deux mille vingt-deux (2022).

**1. Intervention du président du Conseil Départemental de Mayotte**

M. Ben Issa OUSSENI (président du Conseil Départemental de Mayotte) a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il a déclaré qu'accueillir les participants aux réunions du CC RUP à Mayotte, dans l'hémicycle de son Conseil Départemental, était un honneur. Il a indiqué que l'Assemblée Générale du CCRUP était la première réunion dans cet hémicycle rénové. Il a précisé que Mme Bibi CHANFI (5<sup>ème</sup> vice-présidente du Conseil Départemental de Mayotte) était l'élue chargée du développement local pour l'agriculture, la pêche et l'aquaculture et qu'elle assisterait donc à la réunion. Il a souhaité à tous un bon travail et a souligné que Mayotte était une île connaissant de grandes difficultés et ayant de nombreux besoins, mais qu'elle dispose aussi d'un gros potentiel de développement. Il a ajouté que la communauté locale était très heureuse d'expliquer et de montrer sa réalité.

**2. Intervention du Président de l'Assemblée Générale**

M. François HERMAN (Syndicat des producteurs aquacoles de Guadeloupe - SYPAGUA et président de l'assemblée générale) a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes à la troisième assemblée générale du CC RUP et a déclaré que rencontrer tout le monde dans un format présentiel était un honneur. Il a indiqué que la Commission européenne constituait une opportunité pour les Régions Ultra Périphériques (RUP), mais que les RUP devaient également être considérées comme une opportunité pour la Commission européenne et les États

membres, notamment pour leur développement économique. Les RUP jouissent de ressources marines et d'une biodiversité exceptionnelle, qui permettent de développer l'économie locale et circulaire et de développer un secteur de la pêche et de l'aquaculture durable et résilient. Il a souligné que chaque territoire ultrapériphérique présente des particularités et des spécificités, mais partage également avec les autres territoires ultrapériphériques des problématiques communes telles que l'éloignement de la métropole, la taille du territoire, l'insularité, les circuits de production, les difficultés structurelles et de développement et la dépendance aux marchés extérieurs en matière alimentaire. Il a considéré que l'existence d'incubateurs pour le développement de l'économie bleue était une valeur ajoutée pour atteindre les objectifs européens. Il a indiqué que la présente réunion était suivie par 20 membres et environ 80 observateurs, incluant des intervenants, des experts scientifiques et des représentants de diverses institutions importantes, ainsi que des États membres.

M. François HERMAN a présenté l'ordre du jour de la réunion, en indiquant qu'il avait été modifié, et a demandé aux membres s'ils l'approuvaient. En l'absence de votes contre ou d'abstentions, l'ordre du jour de la première partie de l'assemblée générale a été adopté par consensus.

M. François HERMAN a indiqué que toutes les réunions seraient enregistrées aux fins de la rédaction de leur procès-verbal et que celui de la dernière réunion extraordinaire de l'assemblée générale du 11 avril 2022 avait été approuvé à la majorité (une voix contre), le 26 août 2022.

M. François HERMAN a enfin remercié la Commission européenne pour le soutien apporté dans l'organisation des réunions, sans lequel le Conseil consultatif ne pourrait pas fonctionner correctement. Il a remercié le Conseil départemental de Mayotte et la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture pour leur soutien dans l'organisation des réunions et des visites. Il a remercié Madame la secrétaire générale et l'assistante administrative et financière pour leur travail constant assurant le bon fonctionnement du CC RUP. Il a remercié Mme Naila LOUISSON et M. Mohamed SOUMAILA pour tout leur soutien dans l'organisation des réunions à Mayotte.

3. Intervention (vídeo) sobre « *Cohésion et convergence des régions ultrapériphériques avec l'Union européenne, dans le cadre du rapport sur le fonctionnement de la Politique commune de la pêche* » - Directrice Générale des Affaires maritimes et de la pêche de la Commission Européenne

Mme Charlina Vitcheva (Directrice générale des Affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne), a regretté de ne pas être présente à la réunion et a félicité le CC RUP pour sa proactivité et l'envoi de recommandations sur des questions importantes pour les RUP. Elle a remercié les initiatives et le travail effectué. Elle a ensuite évoqué la nouvelle stratégie de la Commission européenne concernant les régions ultrapériphériques européennes : « *Donner la priorité aux personnes, assurer une croissance durable et inclusive, exploiter tout le potentiel des régions ultrapériphériques de l'UE* » et a déclaré que les neuf RUP, bien que géographiquement éloignées de leurs États membres et du continent européen, jouissent d'un statut spécial au sein de l'Union européenne. La Commission européenne (CE) souhaite soutenir les RUP de la meilleure façon possible et la stratégie susmentionnée vise donc à aider les RUP dans leur développement. Elle a indiqué que la CE avait l'intention de travailler avec les RUP et les États membres, dans le but d'établir des stratégies de développement spécifiques pour la relance et la croissance de l'économie. Cette stratégie privilégie la dimension sociale, dans la mesure où les personnes sont la principale priorité. L'objectif est donc d'améliorer les conditions de travail et de vie, de lutter contre la pauvreté, de soutenir la transition vers une économie verte et numérique, de lutter contre les problèmes liés aux importations de biens alimentaires et aux prix élevés de l'énergie. Concernant la hausse des prix des ressources énergétiques, elle a remercié le CC RUP pour l'envoi de la recommandation, en avril 2022, relative à la hausse des prix des combustibles fossiles, avec les données de cinq RUP. Cette recommandation était importante, car elle a fourni des informations concrètes sur l'augmentation des prix des combustibles et l'impact sur le secteur de la pêche. Sur la base des informations reçues, la Commission européenne a mis en œuvre diverses mesures pour aider le secteur de la pêche et de l'aquaculture, via l'initiative « *Pêche : la Commission met en œuvre des mesures de crise pour soutenir financièrement les secteurs de la pêche et de l'aquaculture* ». Elle a souligné que les

RUP avaient un grand potentiel pour développer des secteurs tels que l'économie bleue, les énergies renouvelables, la recherche et le tourisme, entre autres. La Commission européenne soutient et finance des projets locaux qui promeuvent l'emploi local et l'économie bleue. Elle a indiqué qu'elle avait eu l'honneur d'assister à la deuxième assemblée générale du CC RUP, durant laquelle avait été renforcée l'idée que les RUP font face à des problèmes très particuliers. Lors de cette assemblée, la séance de questions-réponses avait été très constructive et c'est pour cette raison que, depuis l'année dernière, les recommandations du CC RUP sont lues avec une attention et un intérêt accrus. Elle a déclaré avoir lu attentivement la recommandation sur les mesures que le CC RUP souhaite voir mises en œuvre au sein de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT). La CE est consciente de l'importance de la pêche au thon pour les pêcheurs des RUP et a travaillé avec les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP), comme la ICCAT, pour adopter des mesures de gestion efficaces. Il est nécessaire de veiller à ce que la capacité d'effort de pêche soit gérée de manière appropriée, afin que toutes les parties prenantes fassent leur part pour exploiter les stocks de façon durable et améliorer le contrôle de ces pêches. Elle a indiqué que lors de la réunion de la ICCAT, aux Açores, en juin, des progrès avaient été faits dans les négociations, mais qu'il n'avait pas été possible d'atteindre les objectifs. La CE continuera à défendre les intérêts des RUP et des siens, en général. Elle a souligné que la CE était consciente que le renouvellement de la flotte était une question importante pour les RUP, celle-ci étant vieillissante. De plus, dans la plupart des cas, ce renouvellement est associé à une amélioration des conditions de vie et de la sécurité à bord. Elle a déclaré que la CE était également consciente de l'existence de la pêche illégale pratiquée par des navires de pays tiers, notamment en Guyane. La mise en œuvre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche, en juin 2022, a été importante pour standardiser les pratiques et discipliner les autres pays, ce qui est une condition préalable au ce qui est une condition préalable de l'aide de l'État pour le renouvellement des flottes des RUPs. Concernant le nouveau règlement sur les eaux profondes, la CE propose d'interdire les engins de pêche qui sont en contact avec les fonds marins, dans les zones que les scientifiques identifient comme des écosystèmes marins vulnérables (EMV), comme les monts sous-marins, les récifs coralliens, etc. Elle a mentionné que le CC RUP avait recommandé de manière proactive que le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) étudie les éventuels EMV dans les RUP. La CE a demandé que, dès que possible, les RUP soient prises en

compte dans les avis du CIEM. Elle a également rappelé que lors de l'assemblée générale de l'année précédente aux Açores, il avait été fait état de la nouvelle stratégie de la CE pour une économie bleue durable, qui appelle à une transformation de l'économie bleue, sur des thèmes tels que la décarbonatation, l'économie circulaire, la protection de la biodiversité et les adaptations au changement climatique. Elle a renforcé le fait que les RUP étaient des laboratoires naturels exceptionnels pour le développement de technologies et de projets innovants susceptibles d'être postérieurement mis en œuvre dans d'autres régions, notamment. Elle a déclaré que les connaissances et l'expérience des membres des RUP avaient un impact sur les plans et les ambitions en matière d'affaires maritimes. Elle a félicité le fait que la Guyane et les îles Canaries aient élaboré leurs propres stratégies pour une économie bleue et a remercié ces deux régions pour les progrès effectués. Elle a encouragé les autres RUP à adopter leur stratégie d'économie bleue dès que possible, afin de bénéficier des avantages d'une économie bleue durable. Elle a indiqué qu'elle continuait à compter sur la collaboration du CC RUP et qu'en plus des questions mentionnées tout au long de son intervention, il y avait d'autres sujets importants, comme l'aquaculture ou la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) pratiquée par des pays tiers dans les eaux des régions ultrapériphériques. Elle a conclu en déclarant qu'il y aurait certainement d'autres occasions d'aborder toutes ces questions ensemble. Elle a remercié tout le monde pour leur collaboration et a souhaité que la réunion soit constructive.

#### **4. Présentation sur « Programme national de collecte de données (PNCD) dans les régions ultrapériphériques portugaises » - Secrétaire d'État de la Pêche de Portugal**

Madame Teresa Coelho (Secrétaire d'État de la Pêche de Portugal) a salué toutes les personnes présentes et a indiqué que participer à l'assemblée générale du CC RUP à Mayotte était un honneur. Elle a salué la qualité de l'accueil et de l'hospitalité. Elle a mentionné qu'elle avait suivi certaines des réunions du CC RUP et qu'il était impressionnant de constater la dynamique et l'engagement dans les débats et les recommandations sur des thèmes importants pour les États membres, notamment. Elle a déclaré qu'elle ferait toujours de son mieux pour assister aux réunions du CC RUP, car il s'agit d'un Conseil consultatif qui travaille très bien ; elle a tout particulièrement remercié Madame la secrétaire générale et le président du Comité

exécutif pour leurs efforts pour assurer son bon fonctionnement. Elle a déclaré que pour ceux qui travaillent dans le domaine des politiques publiques, il était très important de recevoir des recommandations pour prendre les meilleures décisions, de manière efficace, et dans une plus grande proximité avec les communautés locales. Elle a ajouté que la collecte de données était très importante et que cette réunion était une occasion spéciale de travailler tous ensemble à la promotion d'une pêche durable. Les Nations Unies ont désigné cette année comme étant l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales. Elle a indiqué que le gouvernement portugais travaillait à l'attribution d'un statut pour la pêche artisanale, car celle-ci représente 80 % des bateaux et 49 % des professionnels de la pêche. La pêche à petite échelle est un type de pêche très représentatif et ses prises sont très valorisées et de très bonne qualité. De bonnes politiques publiques sont nécessaires. Elle a indiqué que cette année, un congrès sur la pêche à petite échelle serait organisé et que les parties intéressées et les autres États membres seraient ravis d'y participer. Elle a déclaré que la présente réunion était importante pour reconnaître l'importance de la pêche pour l'ensemble de l'économie et la cohésion sociale, principalement dans les territoires insulaires. Elle a souligné la nécessité de promouvoir une pêche durable et la coopération entre les parties prenantes, comme les administrations, la CE, les municipalités, les ONG, entre autres organisations. Elle a déclaré qu'une meilleure pêche n'était possible que grâce à la recherche, notamment pour évaluer les données relatives aux ressources et pour mieux connaître et quantifier l'activité piscicole. Elle a évoqué la difficulté de sensibiliser les gouvernements et les citoyens aux mesures liées à la pêche et à la mer. Malgré la pandémie de COVID-19, le secteur de la pêche a démontré sa résilience et a donné l'exemple : en 2021, il y a en effet eu plus de poissons vendus. La Politique commune de la pêche (PCP) doit garantir que la pêche et l'aquaculture soient durables et conformes aux objectifs sociaux et économiques, en contribuant à l'approvisionnement de la population. Elle a mentionné que la collecte de données était financée par la CE et qu'au Portugal, la Direction générales des ressources naturelles, de la sécurité et des services maritimes (DGRM) était le correspondant national auprès de la CE et qu'en interne, dans le cas des RUP, il y avait des coordinateurs régionaux de la Direction régionale de la pêche des Açores et de la Direction générale de la mer de Madère. Le programme de collecte de données pour le Portugal dispose, via le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), d'environ 30 M€ pour la période 2014-2020. Elle a mentionné que tant sur le continent que dans les régions autonomes, la pêche artisanale prédominait et que la collecte

de données biologiques sur les espèces commerciales, ainsi que les poids et les prix de première vente était assurée par les criées. Elle a évoqué la réalisation d'enquêtes socio-économiques et l'évaluation de l'effort de pêche des campagnes scientifiques, ainsi que l'embarquement d'observateurs dans les trois régions (continent, Açores et Madère), en commençant par la région de Madère. Les données sur les prises accessoires, les impacts sur l'écosystème marin et les chaînes alimentaires ont été obtenues grâce aux campagnes d'observateurs à bord. Dans l'archipel des Açores, depuis 1994, des campagnes d'observation à bord de palangriers de fond ont recueilli des données sur la migration, le régime alimentaire, la reproduction, la répartition, etc. d'espèces commercialement importantes telles que le *Berxy spp.* et la dorade rose (*Pagellus bogaraveo*). Cette campagne a été l'une des plus importantes et les données collectées ont ensuite été fournies au CIEM pour servir de base à l'attribution de quotas. Elle a déclaré qu'il existait des collectes de données via des enquêtes sur la pêche récréative. Sur l'île de Madère, il y a un programme de collecte de données spécifique pour la récolte des patelles. Elle a indiqué qu'une meilleure collecte de données était nécessaire à Madère, y compris pour les prises accidentelles. Elle a mentionné que la collecte de données était fondamentale pour rendre la pêche compatible avec l'établissement d'aires marines protégées et pour améliorer la surveillance des pêches. Elle a souligné la bonne collaboration des pêcheurs dans la collecte de données, à la fois par le biais d'enquêtes et en autorisant les observateurs à bord, et les a tout particulièrement remerciés. Elle a indiqué que la candidature du Portugal était en phase finale d'approbation par le FEAMPA et que d'ici la fin de l'année, ils pourraient commencer à utiliser les fonds pour la période 2021-27 et que les fonds pour la collecte de données ne seraient pas réduits, car ils sont indispensables pour assurer la bonne applicabilité de la PCP et la durabilité de l'activité. Pour les RUP, la subvention pour la collecte de données était d'environ 4 millions d'euros. Elle a souligné que la formation professionnelle était importante pour le développement du secteur de la pêche. Elle a mentionné que le Portugal encourageait les collaborations entre les différents secteurs (productif, administratif, scientifique, etc.). Enfin, elle a renforcé l'idée que le Portugal croyait en la pêche en tant que secteur compétitif et prospère.



5. Présentation sur « *Plan national de collecte de données halieutiques dans les régions ultrapériphériques françaises* » - Cheffe du service de la pêche maritime et de l'aquaculture durables de France

Mme Aurélie Darpeix (Cheffe du service de la pêche maritime et de l'aquaculture durables de France) a salué toutes les personnes présentes et déclaré que participer à l'assemblée générale du CC RUP à Mayotte était un honneur. Elle a déclaré que M. Éric Banel (Directeur Général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture de France) ne pouvait pas être présent et qu'il était dommage que la Commission européenne ne soit pas non plus présente pour constater de visu les spécificités des RUP, en l'occurrence Mayotte. Elle a déclaré qu'elle était vraiment heureuse de participer aux réunions du CC RUP et a souligné l'importance des recommandations des membres et l'indication des spécificités de chaque RUP, dans le cadre des discussions européennes. Concernant la collecte de données, elle a indiqué que les pêcheurs étaient normalement très réceptifs à cette question, car ils savent que celles-ci sont fondamentales pour une bonne gestion des ressources, étant donné que ces dernières sont limitées. La collecte de données est coûteuse et il est nécessaire d'utiliser des fonds européens comme ceux du FEAMPA. Elle a indiqué qu'environ 20 % de la disponibilité financière pour la pêche était liée à la collecte de données et la France a reconnu qu'il était nécessaire d'investir davantage de fonds propres pour répondre aux besoins du pays, ainsi que pour aborder la question dans les négociations politiques. La collecte de données ne peut être réalisée sans la collaboration des pêcheurs et des scientifiques. Elle a donné l'exemple des pêcheurs qui peuvent alerter en matière de reconstitution des stocks, mais les modèles scientifiques ne peuvent pas la prévoir. Elle a souligné que l'activité piscicole devrait être davantage étudiée, en particulier dans les RUP. Elle a indiqué qu'il y avait des difficultés à collecter des données dans les RUP françaises et que cette collecte de données exigeait beaucoup de temps, tout particulièrement pour le développement de modèles scientifiques. Les modèles ont été conçus sur la base de l'effort de pêche, mais il est nécessaire de prendre en compte le changement climatique, la pollution, entre autres facteurs. Elle a fait valoir que les RUP avaient des spécificités énormes et que des modèles scientifiques originaux étaient nécessaires pour les prendre dûment en compte. Elle a considéré que le processus de collecte de données dans les RUP était complexe. Si en France métropolitaine les modèles sont plus standardisés, ceux utilisés dans les RUP devraient être plus dynamiques. Elle



a estimé que la flotte devait être renouvelée, mais qu'elle ne pouvait pas être dépendante du processus de collecte des données, car celui-ci prend énormément de temps. Elle a souligné l'importance de continuer à informer la Commission européenne au sujet des particularités des RUP.

6. Présentation sur « *Programme national pour la collecte de données de base du secteur espagnol de la pêche dans les îles Canaries* » - Chef de la section technique de la sous-direction générale de la recherche scientifique et des réserves marines d'Espagne

M. Ricardo Buxó (chef de la section technique de la sous-direction générale de la recherche scientifique et des réserves marines d'Espagne) s'est présenté et a précisé que son intervention serait plus technique. Il a évoqué le cadre législatif de la collecte de données, notamment le règlement (1380/2013) de la PCP, qui dispose que les États membres doivent collecter des données biologiques, environnementales, techniques et socio-économiques pour assurer une bonne gestion écosystémique de la pêche ; le règlement de l'UE 2017/1004, qui dispose que les pays doivent mettre en œuvre des programmes pluriannuels pour la collecte de données ; la décision d'exécution UE 2021/1168 ; et la décision déléguée de l'UE 2021/1167, sur les campagnes obligatoires de recherche scientifique en mer et le programme pluriannuel de l'UE pour la collecte de données. Il a expliqué que chaque État membre doit collecter trois types de données : des données sur les variables économiques et sociales (par exemple, des enquêtes sur la pêche, l'industrie et l'aquaculture), transversales (par exemple, des recensements de la flotte de pêche) et biologiques (par exemple, des observateurs à bord et des campagnes scientifiques). La collecte de données est structurée dans deux documents fondamentaux : le plan de travail et le rapport annuel. Il a déclaré qu'en 2024, il y aura une révision du plan de travail. Il a présenté un diagramme des entités impliquées dans la collecte de données en Espagne : le gouvernement espagnol (ministère de la Science et de l'Innovation ; ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation ; ministère des Affaires économiques et de la Transformation numérique ; le secrétariat général de la pêche ; le secrétariat général des statistiques ; le secrétariat général de la recherche scientifique et des réserves marines), l'Institut national des statistiques, la Commission européenne, la ICCAT, le Centre des sciences et technologies marines et alimentaires (AZTI-Tecnalia), l'Institut de recherche marine (IIM-CSIC) et des parties prenantes du secteur et des organisations non gouvernementales.

Concernant le Programme national de données biologiques (PNDB) des Canaries, celui-ci a commencé par caractériser la géographie de la région, en précisant qu'elle occupe une superficie de près de 8000 km<sup>2</sup>, une zone économique exclusive de 446 000 km<sup>2</sup> et 38 ports (dont 32 ont été utilisés pour la collecte de données). La flotte est principalement artisanale et se concentre sur la pêche d'espèces pélagiques et démersales (plus de 100 espèces). Il a indiqué qu'au cours de l'année écoulée, environ 750 bateaux ont été enregistrés, la plupart d'entre eux mesurant moins de 10 mètres et utilisant des engins de pêche tels que des pièges, des palangres, des filets maillants et des sennes. Leur durée de sortie moyenne est d'une journée. La collecte de données en Espagne est également communiquée à la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), pour la gestion du thon, et au Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) pour des avis scientifiques. Il a indiqué qu'en associant les espèces capturées aux engins de pêche, les données sont divisées en trois grands groupes : la pêche de petits pélagiques, la pêche de grands pélagiques et la pêche d'espèces démersales (pêches polyvalentes et multi-espèces). Depuis 2015, les Canaries sont devenues une zone spécifique et différenciée dans le cadre de la collecte de données du COPACE et, à Santa Cruz de Tenerife, des programmes d'observateurs à bord des bateaux ont été mis en œuvre, notamment des programmes mensuels pour la pêche d'espèces démersales et de petits pélagiques. En 2021, les programmes d'observation ont été étendus à l'île de Gran Canaria. En juillet 2022, la collecte de données sur les données biologiques-reproductives et les structures calcifiées a commencé pour le poisson-perroquet méditerranéen (*Sparisoma cretense*). L'Espagne a pour objectif d'améliorer la collecte de données, y compris les tailles de capture des espèces cibles. Actuellement, il existe quelques programmes d'échantillonnage sur les tailles et les données biologiques-reproductives de certaines espèces, notamment le thon et le maquereau. Il a également présenté un schéma des lieux où il y a un échantillonnage pour les espèces démersales (toutes les îles des Canaries) et l'échantillonnage dans les ports et les criées pour les pélagiques (sur l'île de Santa Cruz de Tenerife). Il a indiqué que la collecte de données était fondamentale pour connaître l'état biologique des stocks de pêche, analyser la socioéconomie, obtenir une vue d'ensemble de la flotte de pêche, aider les études scientifiques et obtenir davantage de connaissances sur la pêche dans certaines zones, y compris l'impact sur les écosystèmes marins. Il a terminé sa présentation en mentionnant que, dans le cadre de l'EU-MAP 2022-2027, ils étudieront l'impact de la pêche récréative sur les stocks commerciaux,

promouvront les campagnes d'observation à bord pour la pêche au thon, étendront l'échantillonnage à bord à toutes les îles des Canaries et étudieront la flotte artisanale polyvalente. Il a remercié l'assemblée pour l'invitation et a déclaré qu'il était important de transmettre les données à la Commission européenne.

## **7. Questions et réponses**

M. CHARIF Abdallah (Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture - CAPAM) a remercié toutes les interventions et a déclaré que bien que la collecte de données soit considérée comme un processus long et fastidieux, cela n'empêche pas les senneurs de surexploiter la zone de pêche de Mayotte. Il a indiqué que les pêcheurs de Mayotte demandaient le renouvellement de la flotte. Toutefois, ils sont dépendants de la collecte de données, y compris scientifiques. Il a demandé la raison pour laquelle les senneurs pêchaient dans les eaux de Mayotte et n'étaient pas tenus de collecter des données. Il a fait valoir qu'il était nécessaire de développer la pêche à Mayotte, ce qui inclut la flotte, et qu'il n'était donc pas possible de rester dans cette impasse en raison du manque de collecte de données. Il a déclaré qu'il s'agissait d'une situation injuste et que, tout comme les autres pêcheurs, les pêcheurs de Mayotte avaient le droit d'exercer leur activité. Il a déclaré qu'il n'était pas soutenable de devoir importer du poisson à Mayotte et que le fait d'être « en famille » pourrait aider à trouver une solution pour la pêche artisanale à Mayotte.

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias*) a remercié toutes les présentations et indiqué que, comme l'a déclaré M. CHARIF Abdallah, il était nécessaire de travailler sans relâche pour assurer le développement du secteur de la pêche dans les RUP. Il a déclaré que la question de la collecte des données était cruciale. Il est en effet déjà difficile de transmettre la réalité des RUP, mais cela est encore plus compliqué s'il y a un manque de données. Sans données, il n'est pas possible de légiférer et de gérer la pêche. Il a déclaré qu'il était important de présenter la réalité de chaque RUP et que c'était aussi la mission du CC RUP. Il a expliqué que pour qu'il y ait un renouvellement de la flotte des RUP, il était nécessaire que la flotte soit à l'équilibre, mais que la façon dont l'équilibre de la flotte était quantifié n'était ni juste ni adaptée aux besoins des RUP. Il a déclaré que pour assurer l'équilibre recherché, il était nécessaire de collecter des données sur l'activité des parties prenantes en mer, en plus des pêcheurs professionnels, telles que la pêche récréative, les organisations non

gouvernementales (ONG), la communauté scientifique et l'écosystème lui-même. Il a précisé que dans le cas contraire, il ne serait pas possible de démontrer l'équilibre de la flotte des RUP et par conséquent de la renouveler.

Mme Mercedes García (*Asociación Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza*) a salué toutes les personnes présentes et les a remerciées pour l'accueil et l'organisation de la réunion. Elle a indiqué qu'elle appartenait à l'assemblée générale du CC RUP, au comité exécutif et au groupe de travail sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Elle a souligné que pour avoir des données fiables, il était nécessaire d'obtenir des données réelles, ce qui ne serait pas possible sans un contrôle accru et une surveillance adéquate. Elle a précisé qu'en plus de la collecte de données, il était nécessaire que toutes ces données aient pour base les mêmes règles.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores*) a remercié l'organisation et la collaboration de M. CHARIF Abdallah. Concernant la collecte des données, il a déclaré que les pêcheurs artisanaux des Açores sont en faveur de cette collecte. Aux Açores, la collecte des données se faisait auparavant en lien étroit avec les pêcheurs. Il a déclaré qu'en dialoguant avec les pêcheurs d'autres RUP, il a constaté une grande frustration au sujet de la collecte des données, car parfois, plus ils fournissent de données, plus la pêche artisanale est pénalisée, notamment dans l'attribution des quotas. Les critères choisis ne semblent pas être appliqués de la même manière à la pêche industrielle et à la pêche artisanale. Il a souligné que les pêcheurs des Açores se sentaient pénalisés lorsque les quotas sont attribués à leur flotte. Il a indiqué qu'il était de la connaissance de tous que la pêche aux Açores était pratiquée de manière hautement durable, avec des engins de pêche sélectifs. Malgré cela, les pêcheurs ont le sentiment de ne pas être dûment reconnus. Il a indiqué qu'ils avaient l'intention de continuer à apporter leur contribution et a remercié la secrétaire d'État du Portugal pour l'augmentation du financement consacré à la collecte de données. Il a demandé à ce que l'on vérifie que ce type de collecte de données soit également dûment effectué sur les navires industriels et qu'ils subissent également des sanctions appropriées, comme cela a été le cas pour la pêche artisanale.

M. François HERMAN a déclaré que les pêcheurs de Guadeloupe ressentaient la même frustration que ceux des Açores, à savoir que la pêche industrielle ne subit pas les mêmes sanctions que la pêche artisanale.

M. Leonard RAGHNAUTH (Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins de Guyane - CRPMEM Guyane) a indiqué que cette assemblée était sa première participation

présentielle aux réunions du CC RUP. Il a remercié le travail de tous les intervenants qui ont rendu possible la tenue des réunions à Mayotte. Il a indiqué qu'aller à Mayotte pour la première fois était une grande étape dans sa vie professionnelle. La pêche en Guyane emploie environ deux mille personnes travaillant directement ou indirectement dans le secteur, soit environ 200 embarcations. La côte de la Guyane s'étend sur environ 400 km. Il a déclaré que depuis 1982, la Guyane est une Région ultrapériphérique et qu'en termes d'infrastructures, elle est identique à Mayotte (RUP depuis 2014). Il a souligné qu'il y a toujours peu de collecte de données en Guyane. Il existe des informations sur la poursuite de la pêche INN pratiquée par des pays tiers dans les eaux de la Guyane. Il a regretté le fait qu'aucun représentant de la Commission européenne ne soit présent.

Mme Bibi CHANFI (vice-présidente du Conseil départemental chargée du développement économique et de la coopération régionale de Mayotte), concernant le renouvellement de la flotte de Mayotte, a déclaré qu'il y avait une dérogation européenne qui permet l'acquisition de nouveaux bateaux, mais qu'il y avait diverses contraintes. Elle a indiqué que les entités privées pouvaient acheter leurs bateaux, mais que l'aide de la CE était conditionnelle, car il était nécessaire de justifier l'effort de pêche et les possibilités de pêche. Elle a ajouté qu'actuellement, ils ne disposaient pas de l'infrastructure nécessaire pour justifier l'équilibre de la flotte exigé par la CE et qu'il n'était donc pas possible de renouveler la flotte. En ce moment, ils investissent à différents endroits dans la construction de pontons maritimes, afin de pouvoir collecter des données. Elle a déclaré que la collecte de données et les investissements dans les infrastructures demandaient du temps, mais que les pêcheurs avaient besoin de renouveler leur flotte rapidement et qu'il était nécessaire de trouver une solution pour justifier l'équilibre et en finir avec cet obstacle.

M. Charles DELMAS (Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins de la Réunion) a déclaré qu'il était impressionné par la réalité de Mayotte, alors qu'il est lui-même pêcheur et capitaine de son propre bateau et qu'en tant que tel, ses revenus dépendent de la pêche. Il a indiqué qu'à la Réunion, il y avait 142 bateaux, dont 100 de petites dimensions, avec un seul membre d'équipage à bord et un âge moyen des bateaux de 25 ans. Il a indiqué qu'il avait acquis un nouveau bateau l'année dernière, venant d'Islande, car il s'agit d'une région qui a une vision différente de la pêche et dont les bateaux sont plus adaptés et sont vendus à un prix plus compétitif, de sorte qu'il a pu l'acquérir sans aides de l'État. Le renouvellement de la flotte est

essentiel pour attirer davantage de jeunes intéressés par la pêche. Il a indiqué qu'il avait trois enfants intéressés par la pêche et qu'ils attendaient le renouvellement de la flotte pour pouvoir investir. Il a souligné que la pêche à la Réunion était durable et sélective.

M. Jorge Gonçalves (*Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores - APEDA*) a déclaré qu'il était lui-même pêcheur, armateur et capitaine. La pêche est encore très importante pour la subsistance alimentaire de la population. Actuellement, l'un des problèmes de la pêche est le recrutement de jeunes pour garantir la continuité de la profession. Il a déclaré que ces réunions étaient essentielles pour échanger des informations sur les différentes réalités et débattre de solutions pour améliorer la pêche dans les RUP. Il a indiqué que, comme M. Charles DELMAS, il a investi dans un bateau en fibre de verre provenant d'Angleterre, qui a environ 33 ans. Il a déclaré qu'il était nécessaire d'améliorer les conditions de sécurité à bord et la conservation du poisson. Il s'est porté candidat au cadre communautaire l'année dernière, mais a dû investir la totalité du montant, avant de n'être remboursé qu'à hauteur de 65 %. Il a approuvé l'intervention de M. Gualberto Rita, car il semble que plus les pêcheurs collaborent avec la science, plus ils sont pénalisés. Toutefois, il a plaidé pour une coopération entre le secteur et la recherche scientifique. Il a considéré que la collecte des données à bord ne reflète pas toujours la réalité de la pêche, car elle ne se fait que sur une période de 3 à 4 mois. Il a expliqué que la plupart des données devraient être collectées par la flotte elle-même. Il a donné l'exemple de la collecte de données sur le stock de sardines (*Sardina pilchardus*) au Portugal continental, effectuée par un navire norvégien, et dont les pêcheurs locaux ont affirmé que le stock était en meilleur état que ce qui était rapporté, ce qui a été confirmé. Il a fait valoir qu'aux Açores, la collecte de données sur le *Beryx spp.* ne reflétait pas l'état de la biomasse, mais que l'on pourrait débattre de cette question ultérieurement.

M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores*) a félicité l'organisation de la réunion et a salué la présence de tous, y compris des représentants des États membres et des représentants de la pêche locale, en particulier les pêcheurs. Il a déclaré que la *Mútua dos Pescadores* (mutuelle des pêcheurs) était le principal assureur de la pêche au Portugal et qu'elle avait une vaste couverture sur le territoire portugais, ce qui lui permettait de jouir d'une vue d'ensemble des conditions actuelles du secteur de la pêche. Il a déclaré que cette discussion collective était fondamentale pour assurer le progrès des conditions de pêche dans les RUP. Concernant la collecte des données, il s'est interrogé sur sa finalité : s'agit-il de servir la généralité des pêcheurs et leurs



communautés ou de servir la concentration de grands opérateurs, qui, comme cela a été dit, sont exemptés de devoir prendre leurs responsabilités. Il s'est demandé si les données scientifiques étaient utilisées par toutes les branches de la science ou seulement par les sciences biologiques. Il a souligné que tant les données biologiques que l'état des ressources, ainsi que les conditions de vie des communautés, étaient importantes pour définir des politiques publiques. Il a estimé que ce qui devrait vraiment être une source de préoccupation, ce sont les conditions de vie des communautés locales, la manière dont le secteur de la pêche sert la cohésion sociale et la structuration des communautés. La science est clairement essentielle, mais dans ses divers domaines. Chaque région ultra périphérique a des spécificités qui rendent les RUP absolument inégales, notamment en termes d'éloignement géographique du continent européen. Les inégalités sociales et la déstructuration des communautés sont directement liées à cet éloignement géographique. Il a déclaré qu'il était issu d'une petite communauté de pêcheurs, qu'il a été pêcheur, capitaine et petit armateur, et que le sentiment dans les petites communautés éloignées de Bruxelles est qu'il y a une méconnaissance de leurs spécificités et que les politiques publiques ne sont pas adaptées au territoire, au type de flotte, aux qualifications, à la façon dont ils exercent leur activité, aux espèces cibles, etc. Il a souligné que de bonnes politiques publiques nécessitent plus d'investissements, plus de proximité et plus d'humanisme. Il a appelé la CE à considérer les territoires en tenant compte de leurs particularités et de leurs potentialités et à offrir aux communautés de pêcheurs une vie meilleure grâce à des perspectives de croissance, leurs intérêts locaux et leurs cultures.

Mme Anaïs MOURTADA (Comité National des Pêches Maritimes et Élevages Marins) a remercié le secrétariat du CC RUP pour l'organisation des réunions et tous les intervenants. Concernant le renouvellement de la flotte, elle a indiqué que depuis que la CE exige la collecte de données, elle s'est montrée inflexible et exigeante au sujet de la condition que la flotte soit à l'équilibre pour qu'il y ait un renouvellement de la flotte. Elle a déclaré que pour les RUP françaises, le renouvellement de la flotte était une réelle nécessité et qu'elles manquaient grandement d'infrastructures. Elle a regretté l'absence de la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la CE (DG MARE) aux réunions de Mayotte. La validation du régime de la CE sur le renouvellement de la flotte est une preuve de soutien de la CE aux RUPs et de la prise en compte de leurs spécificités, comme l'a souligné Mme Charlina Vitcheva. Elle a regretté



qu'aucun représentant de la CE ne soit présent, car il est important de comprendre les difficultés des RUP françaises.

Mme. Teresa Coelho a déclaré qu'une collecte de données plus importante et de meilleure qualité était nécessaire pour disposer d'avis scientifiques plus fiables et d'une meilleure gestion des ressources afin de garantir l'activité de pêche pour les générations futures. Au Portugal, bien qu'il soit possible d'améliorer la collecte de données, il existe une première vente obligatoire de poisson, ce qui signifie que l'on dispose de données fiables sur toute la pêche légale. Les entités responsables de la première vente de poisson sont Lotaçor aux Açores, la Direction régionale de la pêche à Madère et Docapesca sur le continent. Elle a mentionné la gestion du quota de sardines au Portugal comme un bon exemple de gestion des ressources. Elle a indiqué qu'il existe une commission de suivi permanent (l'administration, des scientifiques, l'IPMA, des ONG et des organisations du secteur de la pêche) qui surveille tous les mois l'état du stock de sardines, y compris les captures et leur valeur commerciale. Elle a déclaré qu'au Portugal, il y a eu plusieurs restrictions sur la pêche de sardines. Certaines années, le CIEM a même recommandé qu'il n'y ait aucune capture. Cependant, le gouvernement a investi dans la recherche scientifique et en améliorant la collecte de données, il a été possible d'inverser la situation. Elle a indiqué que l'équilibre économique, social et environnemental était nécessaire pour garantir la bonne gestion des ressources. Elle a souligné que la coopération entre le Portugal et l'Espagne était très bonne et a remercié tout le monde.

#### **8. Présentation sur « *Le Parc naturel marin de Mayotte* » - Parc naturel marin de Mayotte**

M. Christophe FONTFREYDE (directeur adjoint du Parc naturel marin de Mayotte) a salué les personnes présentes et a déclaré qu'une des particularités du Parc naturel marin de Mayotte est que sa superficie (68 000 km<sup>2</sup>) comprend les eaux intérieures, les eaux territoriales et la Zone économique exclusive (ZEE) de Mayotte. Il a indiqué que dans le Parc, on trouve des mangroves, des côtes rocheuses, des plages, des lagons, des herbiers, des récifs, de grands fonds marins et un volcan en pleine formation. Un conseil de gestion a été créé dans le Parc naturel marin, composé de pêcheurs, d'administrateurs, de chercheurs et de représentants d'organisations environnementales. Il a déclaré que M. CHARIF Abdallah est l'un des membres

de ce conseil de gestion et qu'un plan de gestion est établi tous les 15 ans. Il a souligné que les trois principaux objectifs du Parc sont de contribuer au développement durable : pêche, protection des écosystèmes et des espèces, et contribution à l'économie bleue. Il a expliqué qu'il y a une grande pression terrestre sur le lagon, car tous les ans, il y a d'importants écoulements de terre dans le lagon de Mayotte, qui se déposent également sur les coraux et transportent fréquemment des déchets. Il a indiqué qu'il était fondamental de sensibiliser le public à l'amélioration des infrastructures terrestres pour protéger le lagon et ses ressources halieutiques. Il a mentionné certaines mesures de gestion mises en œuvre dans le lagon, notamment : l'interdiction de la pêche sous-marine, l'interdiction de la pêche au filet pour les petits pélagiques (avec des exceptions pour les pêcheurs professionnels) et la détermination d'un système de quotas (différent pour la pêche professionnelle et la pêche récréative). À l'extérieur de la lagune du Parc marin, la pêche par senneurs était interdite de zéro à 24 milles nautiques, afin de préserver la barrière de récifs coralliens. Toutes ces mesures visent à la protection des ressources, mais aussi au développement de la pêche. Il a indiqué que la pêche à Mayotte était principalement pratiquée avec des lignes à main et qu'environ quatre bateaux utilisaient la palangre de surface. Un autre objectif du parc marin est l'amélioration de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture et des infrastructures, mais aussi d'assurer une bonne relation avec les pêcheurs. Il a indiqué qu'il y a 10 ans, le parc marin a demandé à la DG MARE d'augmenter le financement pour collecter des données et acquérir plus de connaissances sur les ressources halieutiques existantes. Il a déclaré que l'île avait de nombreux points de débarquement et beaucoup de pêche non déclarée. Il est donc nécessaire de renforcer les contrôles. Il a mentionné le projet ACCOBIOM, présent dans de nombreux départements français. Malgré les difficultés administratives, il serait important de le mettre en œuvre afin de connaître les caractéristiques biologiques de certaines espèces, dont les coraux. Il a déclaré qu'ils ont acquis des caméras sous-marines, développées par l'IFREMER, qui peuvent filmer pendant 15 minutes et à 360 degrés. Une grande campagne sera lancée en décembre, avec plus de 100 caméras pour observer l'état des ressources marines et de l'écosystème. Il a présenté une vidéo sur l'installation des caméras et a précisé que leur utilisation était essentielle pour étudier les endroits où il est difficile de plonger, en raison de l'intensité des courants et de la faible visibilité, par exemple. Il a expliqué que les caméras peuvent être placées jusqu'à environ 50 mètres de profondeur. Il a présenté les grandes lignes des projets réalisés dans le cadre du Parc marin : on estime que d'ici fin 2023, il

sera possible d'étudier l'état des stocks des 6 principales espèces commerciales : *Aethaloperca rogae*, *Variola louti*, *Caranx melampygus*, *Aprion virescens*, *Aphareus rutilans*, *Etelis carbunculus*. Le conseil de gestion du parc est très intéressé par l'étude des zones de reproduction des espèces et des endroits où la protection doit être renforcée à certaines périodes de l'année. Il a expliqué qu'autour de la lagune de Mayotte, il y a des dispositifs de concentration de poissons (FADs) et que ces dispositifs ont été placés aux endroits indiqués par les pêcheurs. Ces FADs ont été financés par l'Agence française pour la biodiversité et ont pour objectif d'améliorer la préservation des ressources dans la lagune en y empêchant la pêche. Il a également indiqué qu'il y avait 14 dispositifs : 9 dans la ZEE et 5 en dehors de celle-ci. En ce moment, le conseil de gestion du Parc collabore avec l'IFREMER pour calculer les prises accessoires et proposer de nouvelles mesures de gestion. Il a expliqué qu'il était nécessaire d'articuler la protection des zones du parc marin en collaboration avec l'État membre et la CE dans le cadre de la Stratégie pour la biodiversité marine. Il a souligné qu'il était important de préserver l'environnement marin et de promouvoir le développement durable.

9. Présentation sur « *Une chambre consulaire atypique* » - Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte - CAPAM

M. Saïd ANTHOUMANI (président de la CAPAM) a salué toutes les personnes présentes et a souhaité la bienvenue au CC RUP. Il a déclaré que l'organisation des réunions à Mayotte a été difficile et complexe, mais que le CC RUP avait besoin de se déplacer et de découvrir la réalité du territoire, y compris les problèmes de la pêche et de l'aquaculture. Il a remercié les participants, car, bien que ne connaissant pas Mayotte et n'ayant peut-être fait que des recherches sur Internet, ils se sont déplacés et souhaitent défendre la pêche locale. Il a déclaré que la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte - CAPAM couvrait trois domaines (l'agriculture, la pêche et l'aquaculture) et a été créée en 2006. Il a indiqué qu'elle comptait 25 employés, 2 personnes pour le secteur de la pêche et cinq élus. Il a déclaré que Mayotte avait un potentiel élevé en matière de développement de la pêche et de l'aquaculture, avec une ZEE de 68 381 km<sup>2</sup>. Il a déclaré qu'ils avaient l'un des plus grands lagons fermés du monde, avec des conditions environnementales exceptionnelles qui ont permis la création du premier parc naturel marin en outre-mer et où il y a environ 400 marins professionnels. Les trois secteurs (agriculture, pêche et aquaculture) partagent les mêmes difficultés d'installations et de

production. D'une part, les pêcheurs doivent autofinancer leur bateau à hauteur de 20 à 40 % ; d'autre part, de nombreuses banques n'autorisent pas les prêts aux pêcheurs, ce qui complique le développement du secteur. La pêche à Mayotte est écologique, responsable et respectueuse de l'environnement. À l'exception de cinq bateaux palangriers, le secteur de la pêche est artisanal et, comme l'agriculture, de dimensions modestes. À Mayotte, il est nécessaire d'améliorer l'économie, car tant la pêche que l'aquaculture nécessitent des investissements élevés, des formations et un réseau de commercialisation local structuré pour garantir la subsistance de la population de manière sûre et continue. Concernant l'aquaculture locale, il a présenté le projet CAPAMAYOTTE 2 (Capacité d'appui environnemental aux candidats locaux à la pisciculture) dont les objectifs sont d'évaluer les impacts environnementaux des sites de production aquacole, simuler et limiter les impacts environnementaux. Il a expliqué que ce projet bénéficiait de la collaboration du parc naturel marin de Mayotte, de l'IFREMER et du Conseil départemental de Mayotte. Entre 2015 et 2019, des recherches scientifiques ont été menées, avec des paramétrages de modèles, des analyses de scénarios et des vérifications sur le terrain. Le projet a permis d'identifier les facteurs clés pour limiter les impacts environnementaux. Il a expliqué qu'il était prévu d'appliquer le modèle à d'autres espèces aquacoles et d'autres territoires. Des projets de l'IFREMER utilisant la méthode développée à Mayotte sont menés en Polynésie française (projet QUALISANT) et en Corse (projet EPURVAL2). Il a déclaré que les principaux enjeux de l'aquaculture locale sont de consolider économiquement et techniquement les entreprises de pêche et d'aquaculture, garantir les revenus des différents opérateurs de la filière de la pêche et de l'aquaculture à Mayotte, augmenter l'emploi dans le secteur professionnel, augmenter la production professionnelle locale et consolider l'activité. L'un des objectifs à l'horizon 2025 est de retrouver une dynamique d'exploitation et de développement qui permette une utilisation optimale du potentiel aquacole à Mayotte.

## **10. Questions et réponses**

M. CHARIF Abdallah a déclaré qu'à Mayotte, il était nécessaire de contrôler la pêche pratiquée par des bateaux non locaux, de former davantage les pêcheurs et d'améliorer les infrastructures existantes. Il a indiqué que l'un des problèmes de la pêche à Mayotte était la pêche et la vente informelles, qui pénalisent le développement de la pêche. Il s'est demandé pourquoi on voulait imposer la création d'infrastructures de soutien à la pêche (« *halle à marée* ») à

Mayotte, alors qu'aucune des autres RUP françaises n'en disposait. Il a souligné qu'il y aurait une concurrence avec les coopératives existantes. Il a ajouté que la population locale n'achetait pas beaucoup de poisson et n'avait pas le pouvoir d'achat nécessaire pour acheter du poisson à haute valeur commerciale.

M. François HERMAN, concernant la présentation du projet CAPAMAYOTTE 2, a déclaré que le principal problème de l'aquaculture à Mayotte était l'obtention de licences et que l'administration n'était pas capable de mesurer l'impact de ce secteur sur l'environnement. Ce projet a été créé pour étudier des modèles sur la sédimentation de particules provenant de l'aquaculture et pour obtenir un outil de prévention et de prévision des impacts possibles. En ce moment, le projet *Mocaa* est en cours de développement pour continuer à étudier la sédimentation dans l'aquaculture dans les lagunes, par exemple, et pourrait être un projet intéressant à mettre en œuvre dans d'autres RUP. Il a indiqué que la cartographie des sites d'aquaculture était prévue, y compris dans la lagune de Mayotte, et qu'il était important de déterminer les sites les plus productifs, le système de sédimentation, et en même temps d'assurer la durabilité de l'environnement.

Concernant la présentation du Parc naturel marin de Mayotte et l'utilisation des FADs, M. Charles DELMAS a indiqué que la pêche avec des FADs était pratiquée à la Réunion et qu'elle était importante pour les pêcheurs, car elle leur permet de percevoir un revenu supplémentaire lors de la prise de pélagiques, notamment le thon, réduisant ainsi l'impact de la pêche sur les espèces démersales et côtières. Il a indiqué que les FADs étaient financés par le FEAMPA, mais qu'à partir de 2024, la CE prévoyait de mettre fin à cette aide.

M. João Delgado a mentionné que tous les objectifs de développement du secteur de la pêche à Mayotte ne pouvaient être atteints qu'avec un plan de formation professionnelle. Il a fait valoir que les accidents maritimes au Portugal ont été considérablement réduits après qu'une formation sur la sécurité maritime a été dispensée aux pêcheurs. Il a demandé si des formations étaient prévues.

M. Saïd ANTHOUMANI a indiqué que l'aquaculture existait à Mayotte et fonctionnait correctement, mais qu'il n'y avait actuellement aucune production aquacole. Il a déclaré que le lendemain, ils visiteraient les structures utilisées pour l'aquaculture. Il a indiqué qu'un des objectifs était de promouvoir la formation. Toutefois, il n'y a pas encore de lieu désigné à cet effet.

Mme Mercedes Garcia a indiqué qu'elle avait été très surprise en arrivant à Mayotte, dont la réalité ne ressemble pas à celle d'un département français. Elle a déclaré qu'il y avait des problèmes primaires. Les sédiments d'aquaculture sont débattus, alors qu'il suffit de regarder autour de soi pour constater les problèmes liés aux déchets qui finiront en mer ; et elle s'est demandée comment cette question serait résolue. Elle a suggéré de commencer par créer de petites stations naturelles de traitement des déchets et a souligné l'importance des mesures de restauration hydrologique et forestière. Elle a considéré qu'ils ne pouvaient pas se concentrer uniquement sur le secteur de la pêche, car tous les secteurs sont interconnectés et la qualité de l'eau est également déterminée par les activités terrestres. Elle a indiqué qu'en plus d'être volontaire à l'ATAN, elle travaillait en externe pour le service de biodiversité des Canaries, sur deux projets avec la région de la Macaronésie, un réservoir de déchets marins, ce qui pourrait être intéressant pour les RUP françaises (OceanLIT). Un autre projet de science citoyenne concerne des applications via lesquelles tout citoyen pourrait publier des photos sur la réalité d'une région donnée. Celles-ci seraient par la suite validées ou non par un expert, ce qui servirait de source de données sur la citoyenneté.

M. Jorge Gonçalves, au sujet de l'intervention de Charles DELMAS sur les FADs, a déclaré qu'il y a trois ans, les Açores ont tenté de pratiquer ce type de pêche avec des FADs, mais ils ont eu très peu de résultats. L'une des raisons était probablement que la température de l'eau n'était pas la plus appropriée et que le passage des thons n'intervient qu'en été. Ils ont placé les FADs à une distance significative de la côte, mais n'ont capturé que de petits pélagiques. Ils vont maintenant tester la pose des FADs, non seulement verticalement, mais aussi horizontalement, c'est-à-dire créer des zones d'ombre afin de pouvoir agréger plus de petits pélagiques et, par conséquent, de grands pélagiques. Concernant l'intervention de Mme Mercedes, il a déclaré qu'aux Açores, il existait un secteur agricole et qu'en hiver, le débit d'eau des ruisseaux, par exemple, pouvait influencer les eaux dans certaines zones. Cependant, les courants sont forts. Il a indiqué qu'aux Açores, il y avait des proliférations d'algues envahissantes ayant un fort impact sur la biodiversité marine et les fonds marins. Il a ajouté que ces algues ne pouvaient pas être utilisées à d'autres fins.

Relativement aux FADs, M. Christophe FONTFREYDE a indiqué que dans l'océan Indien, la pêche avec ces dispositifs obtenait de bons résultats. Il a approuvé l'intervention de Mme Mercedes Garcia et précisé qu'un des objectifs était justement d'améliorer le traitement



des déchets et qu'il existait un observatoire des déchets marins dans le cadre du Parc naturel marin de Mayotte et qu'on y menait des actions de sensibilisation dans les écoles. Il a demandé si l'on avait connaissance de l'apparition d'algues invasives aux Açores (par les courants ou sur les bateaux, par exemple).

M. Jorge Gonçalves a déclaré que, selon le peu d'informations existantes, leur arrivée s'est faite par les ballasts des bateaux ou sur les coques des voiliers et des navires, car la probabilité que les algues soient passées par les courants est très faible. Il a fait valoir qu'il existait déjà des plages où les algues doivent être enlevées pour que celles-ci puissent être utilisées par les baigneurs, ce qui n'est pas courant aux Açores.

M. João Freitas (*Associação Regional Lúdica dos Açores - ARPLA*) a déclaré que l'algue à laquelle M. Gonçalves fait référence existe dans les Caraïbes depuis plus de 50 ans et occupe une grande partie de la côte. Les Mexicains ont également conclu qu'il était difficile de tirer profit de ces algues et les ont enfouies. Il est possible que via la mer des Sargasses et le courant du golf, une concentration de ces algues puisse arriver aux Açores. Cependant, tout indique que, comme la plus grande concentration de cette algue se trouve sur l'île de Faial (qui dispose de la plus grande marina des Açores) et que de nombreux bateaux passent par les Caraïbes, l'algue pourrait donc être arrivée par ces bateaux. On considère qu'il n'y a pas beaucoup de solutions à part le nettoyage des sites et/ou la réadaptation de l'écosystème.

M. François HERMAN a demandé quelle était cette algue.

M. Ruben Farias (*Associação de Pescas de Rabo de Peixe*) a indiqué que l'algue envahissante était la *Rugulopteryx okamurae*.

M. CHARIF Abdallah a rappelé que lors de l'assemblée générale du CC RUP aux Açores, il est intervenu sur les FADs et a demandé qu'il y ait un échange entre les pêcheurs des différentes RUP pour apprendre à connaître la pêche pratiquée dans les différentes régions. Il a déclaré que les premiers FADs à Mayotte étaient en bambou et que les pêcheurs locaux n'étaient pas formés, mais sont devenus compétents en acquérant de l'expérience. Le CC RUP est une famille et chaque région a sa propre façon de pêcher. Les RUP devraient s'unir pour améliorer leurs conditions. Il a indiqué que les FADs exigent de la patience.

Mme Aurélie Darpeix a indiqué que les FADs, en particulier les dérivants, sont extrêmement mal perçus en Europe et que la CE souhaite limiter le financement public de ces dispositifs. La France a envoyé à la Commission européenne des explications sur les



particularités de l'utilisation des FADs, notamment dans ses RUP, ainsi qu'une proposition d'engagement à effectuer un suivi environnemental des dispositifs. Toutefois, cette proposition n'a pas été acceptée par la CE. Elle a déclaré que le CC RUP pourrait peut-être transmettre le message à la CE, car la France, lorsqu'elle l'a fait, n'a pas été comprise.

M. Jorge Gonçalves a déclaré que la CE devrait se préoccuper des FADs, utilisés par la flotte thonière industrielle dans l'Atlantique, mais pas de ceux utilisés dans les RUP, qui sont utilisés comme moyen d'agréger certains pélagiques. Il a précisé que la flotte artisanale pourrait utiliser les FADs pour obtenir un revenu supplémentaire. Il a indiqué que l'une des erreurs de la CE était de traiter tout le monde de la même manière, alors qu'il existe des exceptions.

M. François HERMAN a remercié les interventions et a indiqué que lors des prochaines réunions, la CE devrait être présente et assister aux débats.

#### **11. Présentation sur « Le fonctionnement et le rôle du CIEM dans la fourniture d'avis scientifiques » - Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)**

M. Rui Catarino (Conseil international pour l'exploration de la mer - CIEM) a salué toutes les personnes présentes et a déclaré que, bien qu'il vive et travaille au Danemark, il avait commencé sa carrière dans une RUP, aux Açores, en tant qu'observateur dans la collecte de données. Il a déclaré que le CIEM a son siège au Danemark et dispose de 120 ans d'expérience. Il a été créé en 1902 parce que l'on comprenait que les stocks ne respectaient pas les frontières et qu'il était nécessaire de collaborer pour assurer leur évaluation correcte. Il a déclaré que, comme le CC RUP, le CIEM croit qu'il est possible de s'améliorer en travaillant ensemble avec les différentes parties prenantes. Il a indiqué que le CIEM était une organisation scientifique intergouvernementale qui repose sur trois départements : Conseils, Données et Science. Les principales activités du CIEM sont la production d'avis indépendants et transparents pour une gestion marine dont la qualité est garantie ; la coordination du plus grand programme de surveillance de campagnes scientifique d'échantillonnage biologique dans l'Atlantique ; le premier centre mondial leader dans la gestion des données de l'Atlantique Nord, conformément aux normes internationales ; et un programme scientifique centré sur la « curiosité », préparant les besoins futurs de la société. Il a déclaré qu'environ [20](#) États membres collaboraient avec le CIEM. Il a présenté l'organigramme du CIEM et a indiqué que celui-ci comptait régulièrement 6 000 scientifiques et plus de 150 groupes de travail. Il a expliqué que la mission du CIEM était

de partager les connaissances scientifiques sur les écosystèmes marins, de garantir l'utilisation de ces connaissances pour produire des avis afin d'atteindre les objectifs de conservation, de gestion et de durabilité. Il a présenté la carte des écorégions et a listé les priorités scientifiques du CIEM : la science axée sur l'écosystème, l'activité humaine et ses impacts, l'observation et l'exploration, les nouvelles techniques et technologies, l'aquaculture, la science pour la conservation et la gestion, la mer et la société. Il a indiqué que le CC RUP avait contribué à l'examen des avis scientifiques, donnant l'exemple de l'avis « *Azores ecoregion – Ecosystem overview* ». Il a expliqué qu'il existe plusieurs types d'avis : l'aperçu global (*overview*), les points de vue (*viewpoints*), les examens (*review*), les avis réguliers sur les prises, y compris les prises accidentelles et les habitats, et les demandes spéciales (*special request*). Il a énuméré les 10 principes du CIEM : Documentation publique ; Formulation de demandes ; Formulation itérative des demandes ; Clarification des objectifs et du niveau de risque ; Compilation des connaissances ; Ponctualité dans la fourniture des connaissances ; Utilisation de la science la plus avancée disponible ; Mise en œuvre des principes pour l'analyse des données ; Examen scientifique ; Examen scientifique par des pairs ; Production d'avis ; Production d'avis clairs et concis ; Avis convenus par consensus et explication sans plaidoyer. Il a mentionné que les États membres ont la responsabilité de collecter et de traiter les données. Ensuite, les CIEM reçoivent les données et produisent les avis appropriés. Il a indiqué que les *data calls* sont des demandes de données qui identifient les types de données nécessaires à compiler et à envoyer aux instituts nationaux qui, à leur tour, les envoient au CIEM. En d'autres termes, les données doivent être envoyées par les correspondants nationaux de chaque région. Les *benchmarks* se réfèrent à la définition du modèle à utiliser pour produire l'avis, où toutes les parties prenantes sont impliquées. Les données sont fondamentales pour le travail du CIEM, notamment pour la qualité des avis. Concernant la transparence, il a indiqué que lorsque le CIEM reçoit les données, tout le monde peut participer à la phase où le modèle est décidé, dans des réunions ouvertes. Ce n'est que dans les groupes de travail que l'industrie n'est pas impliquée, afin de défendre les scientifiques et éviter toute pression extérieure. À partir du moment où l'avis est rédigé, les organisations du secteur, les conseils consultatifs, etc. peuvent participer et sont encouragés à le faire. Il a indiqué qu'il y a plusieurs groupes de travail au sein du CIEM et qu'en plus des avis scientifiques, ils produisent des rapports. Les avis du CIEM sont utilisés pour le développement de politiques de gestion et de révision (exemple : détermination des totaux admissibles de

captures – TAC), la gestion des activités marines (évaluation de l'état des écosystèmes marins, contrôle de l'efficacité des mesures de gestion, exploration des objectifs de conservation) et la garantie du respect des exigences internationales. Il a indiqué qu'au-delà de la pêche, le CIEM a plus récemment travaillé sur des mesures de gestion de l'espace marin et la conservation des fonds marins, y compris sur l'identification des écosystèmes marins vulnérables (EMV), les impacts sur les fonds marins (par les engins de chalutage, par exemple) et d'autres zones pour mettre en œuvre des mesures de conservation (OECM). Il a ajouté qu'un groupe de travail serait créé cette année pour les aires marines protégées, avec d'autres mesures spéciales. En 2021, il y a eu près de 400 réunions et on estime que la quantité de travail des experts au sein du CIEM équivaut à 18 000 jours de travail. Chaque année, le CIEM évalue environ 270 stocks individuels correspondant à 8 millions de tonnes de captures annuelles. Il a conclu sa présentation en remerciant les participants et en se disant disponible pour répondre aux questions.

Mme Aurélie Darpeix a indiqué que le CIEM était une organisation extrêmement importante dans le cadre de la PCP. Si après une période catastrophique en Europe, 60 % des stocks sont gérés de manière durable, cela est dû au fait que la décision politique est basée sur la science. Les avis assurent une crédibilité aux politiques internationales. Elle a ajouté que les avis doivent parfois être complétés par un débat politique, c'est-à-dire qu'il y aura toujours un débat complexe. Elle a indiqué que lorsque les données ne sont pas suffisantes, le principe de précaution est appliqué et a donné l'exemple du renouvellement de la flotte. Elle a souligné que la France et d'autres États membres demandaient une révision pluriannuelle des données, car bien que ce soit un défi pour les scientifiques, il doit y avoir un lien entre les avis et l'économie et une vision pour l'avenir. Elle a donné l'exemple de la réduction de 30 % des captures de soles (*Austroglossus spp*) d'une année sur l'autre et que peu d'entreprises pouvaient supporter de telles mesures en l'espace d'une année. Elle a conclu son intervention en déclarant que des données scientifiques et des données socio-économiques étaient nécessaires.

Mme Mercedes Garcia a demandé des précisions sur les écorégions du CIEM, notamment quelles RUP sont couvertes.

M. Catarino a précisé que les Açores sont incluses et que, compte tenu de la carte concernant les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP), le CIEM relève de la zone numéro 27 de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Toutefois, rien n'exclut que le CIEM puisse travailler sur des stocks situés au-delà de sa zone,

en donnant l'exemple du stock d'anguilles (*Anguilla spp.*), qui couvre des zones situées au-delà de la zone 27.

M. Jorge Gonçalves a demandé des précisions sur la signification de la présence de l'« industrie » aux réunions. S'agit-il de l'industrie de production extractive ou de l'industrie de transformation ? Concernant les meilleures pratiques, il a fait valoir que, compte tenu du type de pêche pratiqué dans les RUP (sauf information contraire), il n'y avait pas de chalutage et que les filets maillants étaient peu nombreux et utilisés pour la capture de petits pélagiques, de sorte que la CE et le CIEM devraient accorder une discrimination positive aux RUP. Les avis devraient être suivis et le secteur devrait être entendu avant que les décisions ne soient prises, car parfois l'aspect pratique n'est pas reflété par la science. Il a indiqué que les bateaux doivent tenir un journal de bord, déclarer leurs captures et ont une marge de 10 %. Un petit bateau qui n'a pas de balance à bord aura du mal à se faire une idée du poids, même avec de l'expérience. La majorité du poisson est vendue à la criée et ce sont ces données qui devraient être utilisées, car s'ils font une erreur en remplissant les journaux de bord, ils courent le risque de ne pas fournir de bonnes informations.

M. Rui Catarino a déclaré qu'il existe un formulaire pour obtenir le statut d'observateur aux réunions du CIEM et que tant l'industrie de la production que celle de la transformation peuvent y participer. Le comité consultatif du CIEM évalue les formulaires et jusqu'à présent, aucune association du secteur de la pêche ne s'est vu refuser le statut d'observateur. La participation est encouragée et est bénéfique pour comprendre l'évaluation effectuée par le CIEM et être en mesure d'intervenir. Il a fait valoir qu'actuellement, de nombreuses réunions sont organisées de façon hybride.

M. Ricardo Buxó a précisé que même si les Canaries ne font pas partie des écorégions du CIEM, cela n'empêche pas l'État membre espagnol de collecter et de traiter des données sur les différents stocks, du thon aux espèces démersales, sur la base de méthodologies et de modèles statistiques (allant souvent à l'encontre de ceux établis par le CIEM) pour définir des mesures de gestion et garantir une pêche durable.

M. David Pavón a approuvé M. Jorge Gonçalves au sujet de la difficulté d'estimer le poids des poissons capturés dans de petits bateaux. Il a fait valoir que la marge d'erreur passerait de 10 % à 20 %, mais qu'en Espagne, les données officielles de capture, y compris les poids, sont également enregistrées. Il a souligné l'importance de la recherche scientifique et a convenu

que le secteur ne devrait pas influencer les rapports scientifiques et devrait participer postérieurement aux négociations pour apporter d'autres données et les comparer.

Mme Anaïs MOURTADA a approuvé le fait que toutes les RUP deviennent des écorégions étudiées par le CIEM. Elle a demandé si le CC RUP participait aux réunions MIAC et MIACO. Elle s'est interrogée sur la disparition du paragraphe mentionnant les opinions des parties prenantes dans les avis du CIEM.

M. Rui Catarino a déclaré que ce paragraphe (comme d'autres) a été éliminé en raison du changement de format des réunions et de la nécessité de réduire la charge de travail élevée. Le paragraphe n'a pas encore été réintroduit, mais lors de la dernière réunion du MIACO - où le CC RUP était présent - la même question a été posée par le Conseil consultatif pour les espèces pélagiques (PELAC) et il a été précisé qu'il s'agissait d'un espace d'expression d'opinions contradictoires à l'avis et non étayées, ce qui génère des conflits. Il a précisé qu'un sous-groupe du MIACO serait créé pour évaluer s'il faut ou non réintroduire ce paragraphe et, si oui, sur la base de quels critères.

M. Gualberto Rita a déclaré que la relation entre le CC RUP et le CIEM était importante, car les membres ne sont pas toujours d'accord avec ce qui est rapporté par la direction ; le CC RUP pourrait représenter les membres au CIEM, pour tout ce qu'ils considèrent comme nécessaire. D'après ce qu'il sait en tant que membres du comité exécutif du CC RUP, ils ont déjà assisté aux réunions du CIEM et il a souligné qu'en plus des réunions, la participation des membres aux avis du CIEM était nécessaire. Ainsi, il est nécessaire que toutes les informations pertinentes soient transmises au secrétariat du CC RUP, afin qu'il puisse également effectuer son travail. Il a déclaré que, au moins dans le cas des Açores, il avait le sentiment qu'il existait une meilleure représentativité et explication des points de vue grâce au CC RUP.

M. João Delgado a demandé si l'on connaissait les difficultés des institutions de recherche scientifique de chaque État membre, car il estime que chaque État membre a des capacités d'investissement différentes et des ressources différentes à analyser. Plus l'approche des questions empiriques sera grande, plus les données scientifiques seront complètes. Il a rappelé que le cas de la sardine était un bon exemple du travail de la communauté scientifique avec les pêcheurs pour compléter les informations en faveur des communautés, et que cela pourrait se produire avec toute autre espèce d'autres RUP.

M. Rui Catarino a répondu par l'affirmative et indiqué que le CIEM était conscient de ces difficultés. Comme cela a été mentionné tout au long de la réunion, en plus du manque de jeunes dans le secteur de la pêche, il a évoqué le manque de jeunes dans certains domaines de la recherche. Actuellement, en termes de carrière et de revenus, il existe d'autres offres plus attractives que la science. Le CIEM a mis en garde dans ses réunions et a alerté la DG MARE au sujet du manque de jeunes dans le domaine scientifique. L'une des mesures prises par le CIEM pour lutter contre ce problème a été d'offrir une formation sur l'évaluation des pêches. Il a ajouté qu'en Europe, il n'y avait pas un seul cours sur l'évaluation de la pêche. Il a indiqué que les pays ayant une plus grande capacité financière investissaient dans l'envoi de plusieurs experts pour participer aux groupes de travail.

M. François HERMAN a déclaré qu'il était important que le CC RUP soit l'interlocuteur des organisations membres pour l'envoi de leurs avis ou questions et de renforcer la coopération avec le CIEM. Il a demandé aux membres s'ils étaient d'accord. En l'absence d'interventions contraires, il a déclaré la séance de questions / réponses close. Il a déclaré que l'on allait ensuite assister à la vidéo de Mme Susan Steele, de l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA).

Madame la secrétaire générale a indiqué que les membres pouvaient envoyer des questions au secrétariat, qui les transmettra à Mme Susan Steele.

## **12. Présentation vidéo sur « Le rôle de l'EFCA dans la dimension internationale »** - Agence Européenne de Contrôle des Pêches

Mme Susan Steele (Agence européenne de contrôle des pêches – EFCA – « Agence ») a salué toutes les personnes présentes, s'est excusée de ne pas être présente et a déclaré qu'elle aurait beaucoup aimé se rendre à Mayotte. Elle a indiqué que Mayotte était l'une des rares régions où de nouvelles espèces étaient constamment découvertes. Elle a souligné qu'au mois de septembre, l'Agence avait eu beaucoup de travail et qu'elle n'avait pas pu se déplacer. Elle a mentionné que les conseils consultatifs étaient très importants pour le travail de l'Agence, y compris le fait d'être membres de son comité consultatif pour collaborer et guider les activités de l'EFCA, de sorte que les parties prenantes soient prises en compte. Le CC RUP est un conseil consultatif très actif, contribuant à la correcte mise en œuvre de la PCP et représentant la réalité



de la pêche dans les RUP. Elle a déclaré que l'EFCA promouvait les normes communes les plus élevées en matière de contrôle, d'inspection et de surveillance dans le cadre de la PCP, contribuait à la pêche durable, en renforçant le respect des mesures de conservation et de gestion existantes, au profit des générations actuelles et futures. Par ailleurs, l'Agence contribue également à la promotion de l'égalité des conditions de concurrence à l'échelle européenne pour le secteur de la pêche, pour que les obligations européennes soient respectées par tous. Le mandat de l'EFCA comporte deux aspects principaux : la coordination des activités de contrôle des États membres, au moyen de Plans de Déploiement Conjoint (JDP) dans les zones où ont été identifiés des besoins particuliers, par une audition spécifique de la CE, ou soumises à un système de contrôle international. L'Agence joue également un rôle international fondamental dans la mise en œuvre des JDP pour assurer le contrôle de la pêche en coopération avec les ORGP et les pays tiers. Elle promeut le respect des règles de la PCP, notamment dans la dimension internationale et la lutte contre la pêche INN. Elle a indiqué que le travail de l'Agence comprenait les eaux européennes et internationales, y compris les RUP. Toutefois, le degré d'implication n'est pas le même dans toutes les zones, car il dépend du niveau opérationnel du mandat donné par la Commission européenne. Actuellement, les zones des RUP couvertes par les JDP sont les eaux européennes autour des Açores, de Madère et des Canaries, principalement pour la pêche au thon rouge (*Thunnus thynnus*). Elle a déclaré qu'ils n'opéraient pas encore dans les RUP restantes (Mayotte, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, la Guyane et la Réunion), car ils n'ont pas de mandat pour organiser des JDP dans ces zones. En 2022, dans le cadre des JDP, ils ont effectué des inspections aux Açores et à Madère concernant les captures de thon rouge, y compris pour les prises accessoires, en mai et juin, réalisant un total de 13 inspections en coopération avec l'inspection portugaise. L'EFCA a apporté son soutien à la formation d'inspecteurs, en France, au Portugal et en Espagne, pour des activités opérationnelles telles que la mise en œuvre des règlements pour la pêche légale de l'Union européenne, les outils de contrôle et d'inspection, y compris les images par satellite. Elle a ajouté que l'EFCA soutenait la CE concernant les mesures de la ICCAT, qui touchent également les RUP, et qu'elle soutiendra bientôt le projet ECOFISH, qui couvre des zones de l'océan Indien. Pour l'instant, l'Agence entend analyser avec la CE et les États membres comment améliorer son niveau d'implication et de soutien aux autorités nationales et dans les RUP, par exemple. Elle a donné des exemples d'activités que l'EFCA pourrait mettre en œuvre si elle disposait d'un mandat : soutenir les activités opérationnelles en



coopération avec les États membres, améliorer les moyens de contrôle, aider les navires de patrouille, coopérer avec les ORGP, contrôler les eaux de pêche internationales dans les RUP. Elle a rappelé qu'un mandat était nécessaire pour aider au contrôle de la pêche dans les RUP. Elle a souhaité que la réunion soit fructueuse, a regretté une fois de plus de ne pouvoir être présente et a indiqué qu'elle attendait avec impatience de recevoir de possibles conclusions à la suite des débats. Elle a remercié toute l'assistance.

### **13. Questions et réponses**

Mme Mercedes García a demandé pourquoi l'EFCA n'avait pas le mandat pour étendre son activité aux RUP françaises.

Mme Aurélie Darpeix a déclaré qu'elle ne disposait pas de l'information et qu'elle allait se renseigner.

Madame la secrétaire générale a indiqué que le CC RUP, en mai 2021, avait envoyé une demande de mandat pour l'EFCA, adressée aux trois États membres et à la Commission européenne, mais qu'il n'avait jusqu'à présent reçu de réponse que de la CE et du Portugal.

### **14. Lecture et distribution des informations envoyées par la Commission européenne**

Après un débat sur la question de savoir si le document serait lu ou non pendant la réunion, les membres ont décidé que chacun lirait le document.

Madame la secrétaire générale a déclaré que le CC RUP avait invité la Commission européenne aux réunions, mais qu'elle n'avait pas pu être présente ; elle a donc envoyé par écrit les informations diffusées à l'assemblée générale.

M. Pedro Melo a suggéré que le document soit analysé tout au long de la journée, ou après les réunions, car pour l'instant il ne peut être lu qu'en diagonale.

Après débat, les membres sont convenus que le document était trop complexe pour être discuté pendant la réunion.

Madame la secrétaire générale a proposé que si les membres avaient des questions sur le document, ils pouvaient les envoyer au secrétariat avant le 23 septembre, pour traduction et envoi à la CE. Cette proposition a été acceptée.

## **15. Intervention du vice-président du comité exécutif du CCRUP**

M. CHARIF Abdallah a salué toutes les personnes présentes et s'est dit particulièrement honoré d'accueillir tous ceux qui ont fait le déplacement depuis des régions éloignées pour se rendre à Mayotte. La participation de chacun tout au long des réunions démontre l'intérêt commun de contribuer au développement de la pêche dans les RUP. Il a rappelé que le CC RUP est une organisation qui élabore des recommandations sur les mesures de bonne gestion des ressources halieutiques. Ces recommandations sont rédigées en tenant compte de la bonne conservation des ressources marines et des aspects socio-économiques liés à la pêche. Le CC RUP est une famille de 9 régions ultrapériphériques et Mayotte fait partie de cette famille. Il a déclaré qu'il était très important que les participants se soient déplacés pour débattre de la réalité de la pêche à Mayotte, un sujet auquel tout le monde est sensibilisé, et a souhaité des mesures et des actions fortes pour son développement. Il a indiqué que Mayotte disposait d'un patrimoine exceptionnel, notamment son lagon et sa ZEE. Il a estimé que l'aquaculture à Mayotte avait un grand potentiel, et qu'il y avait 9 zones identifiées comme étant propices à cette activité. Jusqu'en 2013, il y avait à Mayotte une production aquacole, toutefois la plupart des entreprises aquacoles des RUP étaient de petites entreprises qui dépendaient de la limitation des marchés de leur zone géographique et devaient avoir de nouveaux investissements pour dynamiser le secteur et assurer son développement. À Mayotte, on a tenté de relancer le secteur de l'aquaculture, car on considère qu'il a un avenir très prometteur, mais il est nécessaire de surmonter les difficultés administratives et de promouvoir la transition écologique et l'économie alimentaire. Le FEAMPA 2021/27 français devrait envisager plus de soutiens à l'aquaculture, de façon à réduire la dépendance alimentaire de la région. Concernant la pêche, il a déclaré qu'il était important d'effectuer les visites lors de la deuxième partie de l'assemblée générale afin de constater les conditions de travail à Mayotte, la flotte de pêche, principalement composée de très petits bateaux et des engins de pêche très sélectifs, comme les lignes à main. Il a indiqué qu'ils utilisaient des palangres pour capturer les espèces pélagiques résidentes, mais qu'ils subissaient une concurrence déloyale de la part des grands thoniers qui pêchent dans la ZEE de Mayotte. Il a souligné qu'ils avaient à plusieurs reprises demandé la protection de la ZEE de la région, mais n'avaient jamais obtenu de réponse. Il a rappelé que pour renouveler la flotte, ils devaient fournir des données sur les captures. Il a demandé que des mesures appropriées soient prises pour assurer le renouvellement de la flotte et le développement du secteur. Il a remercié tous les membres du

Conseil qui l'ont soutenu et ont fait preuve d'un grand pragmatisme en offrant à Mayotte une voix et une place au sein du CC RUP, via la CAPAM, et défendre ainsi la pêche et l'aquaculture dans la région. Il a souligné tout particulièrement le rôle de M. Georges-Michel Karam, ancien président du CRPMEM Guyane, qui a été le premier à insister sur la nécessité pour Mayotte de participer au CC RUP. Il a rappelé que le CC RUP représentait trois États membres, l'Espagne, la France et le Portugal, et deux océans, l'Atlantique et l'océan Indien. Il a remercié tous les participants et a demandé que les membres de la présidence du Comité exécutif et de l'assemblée générale présents, M. David Pavón, M. Gualberto Rita et M. François HERMAN, se rassemblent pour prendre une photo.

M. François HERMAN l'a remercié pour son intervention et pour l'accueil.

M. Ben Issa OUSSENI a salué toutes les personnes présentes et a déclaré que pour Mayotte, accueillir l'assemblée générale du CC RUP et les réunions organisées pendant toute la semaine était un honneur. La présence du Conseil départemental de Mayotte lors des débats est une manière de démontrer l'intention de ce département de développer toutes les activités liées à la mer. Il a également déclaré qu'il était du devoir du Conseil départemental d'assister aux réunions en tant qu'observateur et d'écouter les échanges d'opinions. Il a indiqué que le travail de chacun contribuait au développement des régions, en particulier à celui de Mayotte. Il a remercié toutes les RUP et la Commission européenne pour leur suivi du développement de Mayotte, qui est absolument nécessaire. La pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine ont accru la vulnérabilité des territoires et leur dépendance économique. Ces deux événements ont affecté l'Europe, mais tout particulièrement les RUP en raison de l'augmentation des coûts de transport et de l'inflation qui en découle. Il a souligné la nécessité de mettre en œuvre des mesures de soutien aux RUP afin de sortir de la crise conjoncturelle et de prendre en compte les besoins et les spécificités de la région. Il a indiqué qu'il avait été possible de valider la stratégie de développement de l'économie bleue et de contribuer au développement socio-économique de Mayotte. Il a déclaré que la pêche, le transport maritime et le tourisme, par exemple, pouvaient contribuer à l'économie locale. Il a indiqué que Mayotte disposait d'un grand potentiel, notamment grâce au lagon de Mayotte, pour le développement de l'économie bleue de la région, par exemple grâce aux énergies renouvelables et à la biotechnologie. Il a souligné que la lagune de Mayotte était l'un des plus beaux endroits du monde et a invité tous les participants à le découvrir. Il a indiqué que la Région disposait de petits bateaux de pêche et que, bien que la

réglementation ait évolué, il n'était toujours pas possible d'accéder aux investissements nécessaires pour renouveler la flotte à Mayotte. Il a déclaré qu'il était nécessaire que la CE permette à Mayotte de bénéficier des aides de l'État membre pour acquérir de nouveaux navires. Il est nécessaire de revoir le mécanisme d'entrée et de sortie des bateaux, de prendre en compte l'ensemble des bateaux de Mayotte, et de bénéficier d'aides dans la collecte de données afin d'obtenir plus d'informations sur la pêche et par conséquent renouveler la flotte dans la région et améliorer les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène. Il a souligné qu'il était nécessaire d'attirer plus de jeunes vers la pêche et qu'à Mayotte, il y a beaucoup de chômage, principalement parmi les jeunes. Les pêcheurs de Mamoudzou débarquent dans les ports de plaisance sans l'aide de machines. En 2016, 20 tonnes d'espadon (*Lepidopus caudatus*) et 20 tonnes de thon ont été pêchées. Les flottes de petits bateaux ont de nombreuses difficultés en termes de sécurité à bord et de vol. Les fonds du premier FEAMPA, affectés à Mayotte, ont été d'une grande aide pour acquérir des équipements de base, tels que des pontons de débarquement, pour permettre la traçabilité du poisson. Il a souligné l'importance d'une bonne mise en œuvre de la PCP et l'existence d'une pêche pratiquée par des pays tiers, ce qui augmente la pression sur les ressources locales. Il a indiqué qu'il était nécessaire de réduire la pression de la pêche industrielle des navires des Seychelles qui pêchent à Mayotte. Concernant le contrôle de la pêche, une meilleure coordination entre les services est fondamentale. Il a souligné que de fait, l'achat de nouveaux bateaux était conditionné par la justification de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche. Toutefois, la pêche industrielle finance des navires depuis longtemps, lesquels viennent pêcher dans la ZEE de Mayotte. L'aquaculture serait une bonne nouvelle stratégie pour réduire la dépendance alimentaire et la pression sur les ressources. Il a déclaré qu'il y avait un besoin d'accès à plus de fonds pour le développement de l'aquaculture. Il a souligné le besoin d'égalité entre les intervenants et de cadres législatifs mieux adaptés. Il a souligné le fait que M. CHARIF Abdallah soit toujours présent au CC RUP et défende les intérêts de Mayotte et des RUP en général, et l'a remercié.

En l'absence d'autres interventions, M. François HERMAN a remercié toutes les personnes présentes pour leur intervention.

M. Ben Issa OUSSENI a invité toutes les personnes présentes à assister à la réception de bienvenue organisée pour accueillir tout le monde, y compris les membres du CC RUP.

Les thèmes inscrits à l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion a été terminée.